



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juin 2021
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2547 \(2020\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a prolongé jusqu'au 15 octobre 2021 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) conformément à sa résolution [2476 \(2019\)](#), par laquelle il avait créé le BINUH et m'avait prié de lui rendre compte tous les 120 jours de l'application de la résolution. Il retrace les principaux faits nouveaux intervenus depuis mon précédent rapport ([S/2021/133](#)) et fait le point sur l'exécution du mandat du Bureau.

2. Le 22 mai, devant la recrudescence des cas de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et la présence confirmée de deux variants du virus particulièrement contagieux, le Gouvernement haïtien a déclaré l'état d'urgence sanitaire pour une durée de huit jours. Le 31 mai, cette mesure a été reconduite pour 15 jours. Haïti peut recevoir gratuitement des vaccins par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 qui, depuis la mi-mars, a attribué un nombre de doses de vaccin suffisant pour environ 3 % de la population du pays. À la mi-mai, le Gouvernement avait accepté un premier lot de doses et achevait les étapes préparatoires à leur importation.

3. Le BINUH a continué de collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies, renforçant les efforts de mise en œuvre dans les domaines prioritaires que sont la lutte contre la violence de proximité, la justice, l'appui à la Police nationale d'Haïti, les droits humains, les élections et la pérennisation de la paix. Le Bureau et l'équipe de pays ont également continué de coordonner leur action dans le contexte de leur cadre stratégique intégré, également connu sous le nom de « plan Unité d'action des Nations Unies », en aidant les institutions haïtiennes, au moyen d'un soutien ciblé, à faire face aux problèmes qui font obstacle à la paix, à la stabilité et au développement durable et à faire progresser la mise en œuvre des engagements pris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

II. Politique et bonne gouvernance (objectif 1)

4. Le 7 juin, en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, le Conseil électoral provisoire a reporté sine die la tenue du référendum constitutionnel. Faute de réelle percée dans les efforts actuellement menés pour parvenir à un consensus



politique minimal, il risque d'être difficile de créer les conditions pour que le référendum constitutionnel ainsi que les élections législatives, locales et présidentielle puissent avoir lieu dans des conditions techniquement fiables et inclusives. Alors que de nombreuses parties prenantes ont souligné qu'il était impératif de parvenir à un accord politique pour organiser des élections libres, régulières et transparentes en 2021, les tentatives de médiation, y compris celle faite par une plateforme interreligieuse, n'ont, à ce jour, pas permis de progresser sur la question. Signe supplémentaire du caractère instable de la situation politique actuelle, le Premier Ministre, Joseph Jouthe, a remis sa démission le 14 avril. Il a été remplacé par intérim par le Ministre des affaires étrangères, Claude Joseph, qui a été chargé de former un gouvernement dans un délai de 30 jours. La nomination de M. Joseph a été prolongée pour une deuxième période de 30 jours le 14 mai.

5. Par ailleurs, les conditions de sécurité ont été marquées par une forte hausse du nombre d'enlèvements (171 faits signalés au cours des quatre premiers mois de 2021), phénomène qui touche toutes les sphères de la société et fait naître un sentiment d'anxiété généralisé. La faible efficacité des autorités dans la lutte contre la criminalité, notamment l'échec d'une opération de police menée en mars à Village de Dieu, un bidonville situé en bord de mer dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, ont porté un nouveau coup à la confiance des citoyens dans la capacité de l'État à assurer la sécurité publique.

6. Les appels de l'opposition et les manifestations exigeant le départ du Président, Jovenel Moïse, ont atteint un point culminant le 7 février, quand l'opposition a déclaré que le mandat du chef de l'État avait expiré. Aux premières heures du matin, la police a arrêté et détenu un groupe de 20 « putschistes », dont un juge de la Cour de cassation. La tension est encore montée d'un cran le lendemain, lorsqu'un autre juge de la Cour de cassation a annoncé avoir été désigné « président de la transition ». Les manifestations se sont poursuivies tout au long du mois de février, nombre de groupes de l'opposition et d'organisations de la société civile continuant de réclamer la démission du Président.

7. Haïti a observé trois jours de deuil national en hommage à plusieurs policiers assassinés dans une embuscade le 12 mars lors de l'opération de police ratée à Village de Dieu. Le Premier Ministre d'alors, M. Jouthe, a imputé l'échec tragique de l'opération à des erreurs stratégiques dans la collecte de renseignements et au déploiement tardif de renforts tactiques.

8. Des manifestations ont eu lieu entre le 28 et le 30 mars pour marquer le trente-quatrième anniversaire de la Constitution de 1987. Les protestataires, descendus dans la rue pour dénoncer la volonté du Gouvernement de remplacer la Constitution par référendum, ont continué d'exiger le départ du Président et la mise en place d'un gouvernement de transition chargé de réformer la gouvernance et l'économie ainsi que d'organiser des élections.

9. Dans ce contexte, les efforts faits par les partis politiques, les groupes religieux, les organisations de la société civile, les groupes de la diaspora et le secteur privé pour dialoguer avec les principales parties prenantes n'ont pas permis de réaliser les progrès nécessaires pour parvenir d'urgence à un consensus politique sur la voie à suivre. Fin mars, une plateforme interreligieuse, Religions pour la paix, a proposé de servir de médiateur dans les pourparlers et invité le BINUH à faire partie des cinq observateurs internationaux. Alors qu'une poignée de représentants de l'opposition et d'autres acteurs se sont déclarés prêts à participer à cette médiation, les autres factions de l'opposition ont ouvertement rejeté l'appel, mettant en doute l'impartialité de la plateforme et répétant qu'un gouvernement de transition devait être formé et que le Président devait partir. Le 12 avril, devant le manque évident de soutien, la plateforme Religions pour la paix a renoncé à son initiative.

10. Néanmoins, plusieurs acteurs, désireux de forger un accord politique de nature à faire avancer le calendrier électoral, ont continué de faire des propositions sur les éléments clefs devant faire partie d'un éventuel accord. Plusieurs pistes ont été formulées : reconfiguration du Conseil électoral provisoire et du Comité consultatif indépendant ; abrogation de plusieurs décrets controversés pris récemment par le Président ; évaluation des procédures de production et de distribution des cartes d'identité gérées par l'Office national d'identification ; formation d'un gouvernement d'union nationale.

11. Dans une résolution adoptée le 17 mars, le Conseil permanent de l'Organisation des États américains (OEA) s'est déclaré prêt à assumer un rôle de bons offices pour faciliter le dialogue devant permettre la tenue d'élections libres et régulières. Par la suite, dans une lettre adressée le 28 avril au Secrétaire général de l'OEA, le Premier Ministre par intérim a accueilli favorablement l'offre de bons offices faite pour faciliter le dialogue entre les parties prenantes nationales afin de parvenir à un accord politique permettant l'organisation du référendum constitutionnel et des élections nationales en 2021. La mission de bons offices de l'OEA chargée de faciliter le dialogue devant aboutir à la tenue d'élections libres et régulières est arrivée dans le pays le 8 juin.

12. Le projet de réforme constitutionnelle continue de diviser profondément la société haïtienne et de susciter une vive hostilité dans l'opposition. Après avoir examiné et analysé la Constitution et organisé des consultations thématiques avec des spécialistes en la matière, le Comité consultatif indépendant a présenté le texte de l'avant-projet de nouvelle constitution le 2 février. Le Comité a indiqué que le projet visait à rationaliser le processus électoral, à établir un système présidentiel avec un président et un vice-président élus au suffrage universel, à instaurer un parlement monocaméral et à simplifier les structures administratives locales. Plusieurs parties prenantes issues des principaux secteurs de la société ont toutefois réagi négativement. Certains se sont alarmés de l'autorité considérablement renforcée du président ainsi que du degré élevé d'immunité dont les présidents et les ministres pourraient bénéficier après avoir quitté leurs fonctions. Parmi les critiques exprimées figurent le manque apparent de légitimité du texte en l'absence d'accord politique ainsi que la crainte que le Comité ait excessivement réduit le pouvoir du Parlement, qui est actuellement considéré par certains acteurs comme excessif et source d'instabilité.

13. Le calendrier des consultations que le Comité avait prévu de mener par la suite sur l'avant-projet de constitution avec les principales parties prenantes (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, chefs locaux et religieux, secteur privé, diaspora, syndicats, anciens présidents et premiers ministres) a été fortement retardé. Les manifestations n'ont pu être organisées que dans seulement 3 des 10 régions du pays (départements de l'Ouest, de la Grande-Anse et du Centre). L'Office de la protection du citoyen a cependant organisé en parallèle une série de consultations multisectorielles, touchant des publics à Port-au-Prince (département de l'Ouest), Port-de-Paix (département du Nord-Ouest), Fort Liberté (département du Nord-Est) et Hinche (département du Centre). Par ailleurs, divers groupes de parties prenantes ont lancé des initiatives sporadiques et ad hoc visant à organiser des manifestations publiques et en ligne pour discuter du projet de constitution. Au fil des consultations officielles, la société civile et les personnalités politiques ont progressivement pris de la distance vis-à-vis du projet, critiquant l'absence de consensus politique et remettant en question l'indépendance et l'inclusivité du Comité. Le chef du parti au pouvoir, le Parti haïtien Tèt Kale, a appelé le Président à renoncer au projet, invoquant des impératifs politiques ainsi que des difficultés techniques liées à la distribution des cartes nationales d'identité.

14. Une deuxième version de l'avant-projet de nouvelle constitution a néanmoins été rendue publique le 19 mai. Le Comité a noté que le nouveau texte tenait compte des observations formulées directement sur le projet initial par plus de 1 550 personnes lors des consultations ainsi que des commentaires soumis par plus de 150 organisations. Il a également souligné les diverses révisions apportées, notamment la redéfinition de la composition de la cour constitutionnelle envisagée, la réduction de l'immunité des élus qui seront désormais justiciables d'une haute cour de justice, et la création d'un tribunal électoral investi du pouvoir de juger les contestations électorales.

15. Parallèlement aux consultations organisées sur l'avant-projet de constitution, le calendrier électoral publié par le Conseil électoral provisoire a été modifié le 7 janvier. Pour laisser plus de temps aux électeurs pour s'inscrire, le Conseil a décidé fin février de prolonger la période d'inscription pour le référendum constitutionnel de deux mois supplémentaires, soit jusqu'au 26 avril, et de reporter le vote lui-même du 25 avril au 27 juin. Par suite, les élections présidentielle, législatives et locales ont été reportées, d'une semaine, au 26 septembre, avec un second tour prévu le 21 novembre, si une nouvelle constitution n'est pas adoptée.

16. À la date de clôture des listes électorales le 26 avril, quelque 4,4 millions d'Haïtiens en âge de voter étaient inscrits. Les électeurs qui ne pourront pas retirer leur carte d'identité seront autorisés à voter s'ils sont munis de toute autre pièce d'identité officielle valide avec photo. Si les électeurs résidant à l'étranger ont pu s'inscrire pour la première fois au consulat, les conditions techniques permettant une telle inscription n'ont été mises en place que pour les membres de la diaspora vivant aux États-Unis d'Amérique et en République dominicaine. Des procédures claires permettant à la diaspora inscrite de voter sont en cours d'élaboration.

17. Malgré les contraintes de financement, le Gouvernement a intensifié sa campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux pour mobiliser les Haïtiens, y compris ceux de la diaspora, et les inciter à participer au référendum. Néanmoins, les préparatifs électoraux, notamment la mise en place des bureaux électoraux régionaux et municipaux et l'évaluation des centres de vote, ont été considérablement ralentis en raison de retards dans la planification et la mise en œuvre ainsi que dans le versement des fonds au Conseil électoral provisoire. Les retards de versement ont également empêché le Conseil de mener les travaux nécessaires pour rendre opérationnelles les plateformes logistiques qui seront appelées à stocker le matériel électoral dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans les neuf autres régions. Par ailleurs, les appels contre le référendum se sont multipliés ces dernières semaines. Les déclarations incitant à la violence faites par certaines personnalités sont particulièrement préoccupantes.

18. À la demande du Gouvernement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ont apporté un soutien technique et opérationnel en achetant du matériel électoral et en procédant à des préparatifs logistiques. Un panier de fonds géré par le PNUD a été créé à cet effet, auquel le Gouvernement a contribué à hauteur de 33 millions de dollars jusqu'à présent. Ces fonds devraient permettre de financer en totalité le coût du référendum et en partie les activités liées à la préparation des scrutins ultérieurs.

19. Malgré un démarrage lent, une cellule mixte chargée de la sécurité coordonnée par la Police nationale d'Haïti travaille actuellement avec le Conseil électoral provisoire, l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires nationaux et internationaux. Cette cellule a organisé des réunions hebdomadaires pour élaborer des plans intégrés visant à sécuriser 1 559 bureaux de vote. Ces plans prévoient une évaluation conjointe des risques dans les centres de vote et les plateformes logistiques pour le matériel et les actifs électoraux, en étroite coordination avec l'UNOPS. En

outre, un projet du Fonds pour la consolidation de la paix d'un montant de 1,5 million de dollars permet de financer une assistance par l'intermédiaire de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du PNUD pour prévenir les violences contre les femmes pendant les élections. Les plans de sécurité électorale prévoient également que la police nationale soit pleinement mobilisée et capable d'assurer la sécurité des opérations électorales. Comme lors des cycles électoraux précédents, 7 000 agents temporaires de sécurité électorale seront recrutés, équipés et payés par le Conseil et formés avec l'aide de la police nationale. Par ailleurs, il est prévu dans les plans de sécurité que les Forces armées d'Haïti aide la police nationale à établir un périmètre de sécurité autour de quelques sites logistiques et opérationnels.

III. Lutte contre la violence de proximité (objectif 2)

20. Le sentiment d'insécurité s'amplifie devant la grande inefficacité des mesures prises par les pouvoirs publics pour lutter contre la criminalité et la violence des bandes armées. L'incapacité à rétablir et à maintenir l'ordre dans toute la zone métropolitaine de Port-au-Prince a été mise en évidence par plusieurs affaires graves, notamment l'évasion de nombreux détenus survenue à la prison de la Croix-des-Bouquets le 25 février, l'opération de police ratée à Village de Dieu le 12 mars et les attaques menées par des bandes organisées à Bel-Air les 31 mars et 1^{er} avril.

21. Le sentiment d'insécurité a également été exacerbé par la flambée de certaines formes de criminalité. Les enlèvements ont connu une augmentation de 36 % au cours des quatre premiers mois de 2021 (171 enlèvements signalés contre 110 au cours des quatre derniers mois de 2020). Cette tendance alarmante, et notamment le rapt d'un groupe d'une dizaine de personnes (dont 7 religieux haïtiens et français le 11 avril), a alimenté le mécontentement de la population et conduit l'Église catholique, suivie par les écoles et le secteur privé, à observer un arrêt de travail en signe de protestation. Les homicides volontaires ont progressé de 17 % (525 faits signalés de janvier à avril contre 436 au cours des quatre derniers mois de 2020). Fait notable, les policiers sont de plus en plus la cible des représailles des bandes (18 tués et 35 blessés). La Police nationale d'Haïti a enregistré une recrudescence des vols à main armée commis par des criminels de droit commun circulant à moto ainsi que des activités des bandes armées ciblant les clients de banques et les entrepreneurs locaux. Les désordres civils ont grimpé de 30 % par rapport aux quatre mois précédents (486 faits enregistrés, de janvier à avril, dont 410 n'étaient pas pacifiques). Les faits de violence fondée sur le genre signalés par le système national de santé ont augmenté de 19 % entre janvier et avril, tandis que la police a constaté une baisse de 44 % du nombre de viols signalés (39 contre 56).

22. Le Conseil supérieur de la police nationale a pris une série de dispositions pour répondre aux préoccupations croissantes en matière de sécurité publique : renforcement des contrôles exercés sur les transactions bancaires pour geler les avoirs financiers des groupes criminels ; renforcement des inspections conjointes de la police et des douanes dans les principaux ports maritimes ; renforcement du contrôle des sociétés de sécurité privées pour endiguer le trafic d'armes. Pour décourager les enlèvements, l'ancien Premier Ministre et Président du Conseil supérieur, M. Jouthe, a interdit l'utilisation des vitres teintées sur tous les véhicules ne portant pas de plaques d'immatriculation officielles ou diplomatiques, tandis que le Directeur général de la police nationale par intérim a mis en place une cellule anti-kidnapping et un numéro de téléphone permettant de signaler des faits suspects à la police. Ces mesures ont été largement critiquées, certains y voyant des mesures ponctuelles ne s'inscrivant pas dans un plan général de sécurité publique.

23. Dans ce contexte, le Président a demandé à l'Organisation des Nations Unies d'apporter une aide supplémentaire pour faire face à la montée de la criminalité et de la violence, qui exacerbe une situation socioéconomique déjà désastreuse. L'Organisation a alors dépêché une équipe supplémentaire de conseillers principaux pour les questions de police afin de renforcer les moyens de renseignement et d'enquête de la police dans le cadre des stratégies de lutte contre les bandes organisées et de réduction de la violence.

24. Début avril, le Premier Ministre d'alors a constitué le premier groupe de travail interministériel sur le projet de stratégie nationale de réduction de la violence de proximité, le chargeant d'achever la mise au point de la stratégie et d'élaborer une riposte immédiate et intégrée à la violence des bandes en se fondant sur les priorités nationales et en réalignant les priorités des projets existants s'il y a lieu. Le groupe de travail doit remettre son rapport à la primature d'ici à la fin du mois de juin. Par ailleurs, les organisations de femmes des quartiers touchés par les activités des bandes ont été consultées sur le projet de stratégie par la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion en vue d'éclairer le travail du groupe de travail et de renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix en les associant dès le début aux programmes de réduction de la violence de proximité, en commençant par la définition des chefs locaux, des participants et des bénéficiaires des programmes.

25. Parallèlement, un groupe de travail dirigé par le Ministère de la justice et de la sécurité publique a achevé l'examen du projet de loi sur les armes à feu et les munitions, dans le cadre d'un projet sur la gestion des armes et des munitions financé par le Fonds pour la consolidation de la paix et mis en œuvre par le PNUD avec le concours du BINUH et du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le Gouvernement a également demandé à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement de procéder à une évaluation de référence de la gestion des armes et des munitions en Haïti afin d'éclairer l'élaboration d'un plan d'action national conforme à la Feuille de route de la Communauté des Caraïbes pour la mise en œuvre des priorités des Caraïbes en matière de prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans la région d'une manière durable d'ici à 2030.

26. Les préparatifs se sont poursuivis en ce qui concerne la mise en œuvre du projet de réduction de la violence communautaire financé par le Fonds pour la consolidation de la paix et visant à cartographier les plateformes locales et à mieux soutenir les efforts de développement socioéconomique à long terme dans les zones touchées par les bandes. L'UNOPS, le PNUD, le BINUH et le Fonds des Nations Unies pour la population ont organisé des réunions de coordination avec les partenaires d'exécution, les représentants des populations locales et les pouvoirs publics dans le but de définir une vision stratégique commune pour l'intervention dans les quartiers fragiles de Martissant et de La Saline à Port-au-Prince.

27. Enfin, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé un nouveau projet visant à prévenir la violence, à gérer les conflits, à renforcer le dialogue et à lutter contre la violence fondée sur le genre en 2021. Doté d'un budget de 1,5 million de dollars, ce projet doit être mis en œuvre par le PNUD et ONU-Femmes en partenariat étroit avec le BINUH. Dans le cadre de l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, l'initiative Spotlight s'est également associée au Women's Peace and Humanitarian Fund pour mobiliser un financement de 1,2 million de dollars axé sur le fonctionnement institutionnel et l'exécution des programmes au profit d'organisations de la société civile qui travaillent à prévenir et à combattre les violences à l'égard des femmes et des filles.

IV. Sécurité et état de droit (objectif 3)

28. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des grandes priorités relatives à la justice pénale sont restés limités. Les avancées en matière de réduction de la détention préventive prolongée ont subi un coup d'arrêt lorsque les associations de magistrats ont appelé à une grève illimitée après la tentative de coup d'État du 7 février. À la suite de l'arrestation d'un groupe de personnes soupçonnées d'avoir fomenté ledit coup d'État, dont un juge de la Cour de cassation, le Président a décidé, par arrêtés des 8 et 11 février, de révoquer trois juges de la Cour de cassation et de nommer leurs remplaçants sans respecter les procédures constitutionnelles qui exigeraient la participation du Parlement. Un greffier ayant siégé à une audience avec les personnes arrêtées a également été révoqué le 9 février. Ces mesures, critiquées par la magistrature, la société civile et certains partenaires internationaux, comme portant atteinte au pouvoir judiciaire, ont incité quatre associations de juges à lancer une grève le 15 février pour dénoncer le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire et demander le retrait des arrêts présidentiels ainsi que la réintégration du greffier dans ses fonctions.

29. Grâce à la médiation de l'Office de la protection du citoyen, les juges et l'exécutif sont parvenus à régler une partie de leurs différends, mettant ainsi fin à la grève le 19 avril. Cependant, l'arrêt de travail a mis à rude épreuve des établissements pénitentiaires haïtiens sous-dotés et surpeuplés qui comptaient au 19 mai 11 594 détenus (dont 460 femmes, 234 garçons et 24 filles), soit un taux d'occupation de 339 %. Sur ce total, 82 % des détenus étaient en attente de jugement, soit une augmentation de 2 % par rapport à la période précédente. Alors que le nombre de détenus a augmenté, le nombre de gardiens de prison a diminué. Avec 1 166 agents pénitentiaires, le ratio est actuellement de 1 gardien pour 10 détenus.

30. Une évasion survenue à la prison de la Croix-des-Bouquets le 25 février s'est soldée par la mort du directeur de l'établissement et de 29 détenus et par la fuite de plus de 400 détenus, dont 68 ont été repris par la suite. Les autorités nationales, avec l'aide des partenaires internationaux, y compris l'Organisation des Nations Unies et les membres du groupe de travail sectoriel sur les prisons des partenaires financiers et techniques, élaborent actuellement un plan stratégique de mobilisation des ressources dans le but d'appuyer les efforts faits pour améliorer la situation dans les prisons.

31. À la suite de l'organisation d'un atelier national sur la détention préventive en janvier, le Ministère de la justice et de la sécurité publique a revu sa stratégie nationale et créé un comité de suivi de la surpopulation carcérale en avril. L'action menée par ma représentante spéciale et chef du BINUH a débouché le 5 mai sur la création du Conseil d'administration du Conseil national d'assistance légale, prévu par la loi sur l'assistance légale de 2018. Cette mesure facilitera l'accès des plus vulnérables à une aide juridique gratuite en rendant progressivement opérationnels les bureaux d'assistance légale décentralisés dans tout le pays et en aidant les détenus des prisons à être présentés à un juge.

32. D'autres initiatives visant à réformer la justice sont partiellement à l'arrêt. Le nouveau Code pénal et le nouveau Code de procédure pénale adoptés par décret le 24 juin 2020 prévoient la possibilité de recourir aux mesures de substitution à la détention, ce qui pourrait contribuer à réduire le taux de détention préventive et la surpopulation carcérale. Toutefois, 10 mois après l'adoption de ces textes, le Ministère de la justice et de la sécurité publique n'a toujours pas mis en place le comité national chargé de la mise en œuvre de la réforme pénale. Une fois créé, ce comité aurait pour mission de diffuser les codes parmi les acteurs de la justice ainsi que de mener à bien les réformes institutionnelles et législatives correspondantes. Par ailleurs, les comités de suivi de la chaîne pénale à Port-au-Prince et à Croix-des-

Bouquets n'ont pas été en mesure de se réunir pendant la période considérée en raison de l'insécurité endémique et de la grève des magistrats.

33. La Police nationale d'Haïti s'est employée à assurer la sécurité en renforçant ses moyens, en renforçant la déontologie et en atténuant les tensions au sein de l'institution. Malgré la situation difficile en matière de sécurité, les effectifs de police ont poursuivi leur décline sous l'effet d'un fort taux d'attrition (environ 400 agents chaque année par suite de décès, de licenciements ou de démissions). Les recrutements sont au point mort depuis près de deux ans en raison de difficultés financières et de la pandémie. La direction de la police nationale a récemment pu reprendre les recrutements : le 16 mai 2021, 640 candidats (dont 133 femmes) constituant la 31^e promotion ont entamé un programme de formation de base de huit mois. Ces éléments viendront renforcer les effectifs, composés actuellement de 14 958 agents dont 1 581 femmes (10,6 %), soit 48 agents de moins que dans mon précédent rapport. Toutefois, les efforts visant à améliorer le nombre d'agent par habitant en Haïti, qui est inférieur à celui des pays de taille comparable, nécessiteront le recrutement assidu d'agents supplémentaires pendant quelques années encore. Pour renforcer encore ses capacités, la police a recyclé 1 341 agents de la 26^e promotion (dont 178 femmes), tandis que 100 agents (dont 8 femmes) ont été promus au rang d'inspecteur de police en mai au terme d'une formation de six mois. La police compte organiser des formations de recyclage semblables pour les autres promotions dans les mois à venir.

34. L'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti a continué de jouer un rôle de contrôle important pour le renforcement de la responsabilité et de la transparence. Dans le cadre de la planification des élections, le BINUH, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le PNUD ont aidé la police à organiser des formations sur les droits humains et sur les règles éthiques et déontologiques à l'intention des agents des principales unités de maintien de l'ordre qui avaient été épinglées dans le rapport annuel de l'Inspection générale pour manquement lors d'interventions policières. Jusqu'à présent, 554 agents (dont 62 femmes) ont participé au programme. Parallèlement à ses activités d'inspection et de formation, l'Inspection générale a ouvert plusieurs enquêtes sur des plaintes pour usage excessif de la force lors de manifestations, notamment contre des journalistes. L'institution policière enquête également sur des violations des droits humains qui auraient été commises notamment par des agents pénitentiaires contre des détenues à Jacmel (département du Sud-Est) et lors de l'évasion survenue à la prison de Croix-des-Bouquets.

35. De graves mouvements de mécontentement ont continué d'agiter les rangs de la police, menaçant la cohésion de l'institution. On peut ainsi citer le cas du groupe « Fantôme 509 », composé de policiers corrompus et d'anciens policiers, dont les membres sont descendu à plusieurs reprises dans la rue à moto et ont semé la panique en tirant des coups de feu. Après la mort des policiers le 12 mars, la même faction radicale a tiré parti du mécontentement croissant de certains agents du rang vis-à-vis de la direction de l'institution et provoqué de nouveaux actes de violence et de vandalisme dans les rues. Au cours de ces troubles, le groupe a pris d'assaut trois commissariats de police dans le département de l'Ouest pour libérer 12 agents détenus et deux policiers ont été tués. À la suite de ces incidents, le Directeur général de la Police nationale d'Haïti par intérim a remanié la direction de l'institution dans le but d'améliorer la gestion et engagé des poursuites judiciaires contre le groupe, qui est désormais qualifié d'organisation criminelle et dont plusieurs dizaines de membres sont activement recherchés pour diverses infractions.

V. Droits humains (objectif 4)

36. La situation des droits humains s'est encore détériorée en raison de l'incapacité persistante des pouvoirs publics à protéger la population contre la violence des bandes armées et de l'absence de volonté persistante et chronique de s'attaquer efficacement aux violations sous-jacentes et structurelles des droits humains, notamment dans les lieux de détention. Depuis mon précédent rapport, aucune mesure efficace n'a été prise pour établir les responsabilités dans un nombre croissant d'affaires emblématiques, notamment les meurtres de Grand Ravine (2017), de La Saline (2018) et de Bel-Air (2019) ainsi que l'assassinat de Monferrier Dorval en août 2020.

37. Le BINUH a observé une augmentation des atteintes aux droits humains, imputable principalement à la vague d'enlèvements et à la multiplication des attaques de bandes. Ainsi, en mars, la population de Tabarre Issa, un camp de déplacés urbanisé de la zone métropolitaine de Port-au-Prince (département de l'Ouest) créé après le tremblement de terre de 2010, a été victime d'attaques répétées de la part de bandes et de voleurs de terres, qui ont fait au moins quatre morts parmi les résidents, détruit ou endommagé environ 80 % des habitations et provoqué le déplacement 2 496 personnes. De même, les 31 mars et 1^{er} avril, des éléments de l'alliance de bandes « G9 » ont attaqué le quartier de Bel-Air à Port-au-Prince. Livrés à eux-mêmes, les habitants ont signalé l'absence marquée de la police nationale, une tendance récurrente constatée lors d'au moins 20 assauts de bandes à Bel-Air en 2020 et 2021, qui ont entraîné le déplacement d'au moins 407 foyers. Dans l'ensemble, entre le 1^{er} février et le 31 mai, le BINUH a attribué 295 violations des droits humains à des membres de bandes et à des hommes armés non identifiés, dont 78 meurtres (1 fille, 5 femmes, 1 garçon et 71 hommes), 25 atteintes à l'intégrité physique (2 filles, 4 femmes, 2 garçons et 17 hommes), 3 viols (2 filles et 1 femme) et 149 enlèvements (7 filles, 46 femmes, 8 garçons et 88 hommes).

38. Lors de l'évasion survenue à la prison de la Croix-des-Bouquets (département de l'Ouest), quatre détenus décédés ont été retrouvés dans l'enceinte de l'établissement. Selon plusieurs témoignages oculaires et les informations recueillies après les faits, pas moins de 25 évadés auraient été tués arbitrairement par les forces de l'ordre. La plupart avaient des blessures par balle dans le dos. Par ailleurs, le BINUH a constaté que pas moins de 25 détenues avaient été victimes de mauvais traitements dans la prison de Jacmel (département du Sud-Est).

39. Dans un rapport public conjoint qui doit être remis dans les prochaines semaines, le HCDH et le BINUH décrivent les conditions de détention qui règnent dans les prisons haïtiennes. Dans nombre d'établissements pénitentiaires et de commissariats de police, les personnes privées de liberté sont entassées dans des cellules extrêmement surpeuplées sans toilettes jusqu'à 23 heures par jour, avec un accès limité ou inexistant aux soins de santé et avec une nourriture insuffisante. Ainsi, les 193 détenus du commissariat de Petit-Goâve (département de l'Ouest), dont la majorité se trouvent en détention préventive prolongée depuis parfois cinq ans, disposent en moyenne de 0,28 mètre carré par personne. Le BINUH et le HCDH ont constaté que ces détenus étaient incarcérés dans des conditions constitutives de torture ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants et faisaient également souvent l'objet de châtiments corporels. Dans plusieurs autres centres de détention où s'est rendu le BINUH, notamment aux Cayes (département du Sud) et au Cap-Haïtien (département du Nord), les conditions étaient similaires, tout comme au Pénitencier national de Port-au-Prince (département de l'Ouest), qui accueille un tiers de la population carcérale du pays.

40. Si les autorités enquêtent actuellement sur les faits survenus dans les prisons de Croix-des-Bouquets et de Jacmel, l'impunité persiste pour les violations des droits

humains commises par les forces de l'ordre. La responsabilité des policiers et des agents pénitentiaires a été mise en cause dans 238 violations des droits humains ayant fait 42 morts (3 femmes et 39 hommes) et 85 blessés (35 femmes, 2 garçons et 48 hommes) entre le 1^{er} février et le 31 mai, période au cours de laquelle l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti a mené 36 enquêtes ayant débouché sur 20 recommandations de sanctions (16 suspensions, 1 renvoi et 3 blâmes). En outre, deux dossiers ont été transmis au parquet en vue d'éventuelles poursuites judiciaires.

41. De même, un manque systémique de répression persiste dans les affaires emblématiques de Grand Ravine (2017), de La Saline (2018) et de Bel-Air (2019). Les autorités n'ont pas renouvelé le mandat du juge d'instruction chargé de l'affaire de La Saline et n'ont rien fait ou presque pour faire avancer l'instruction dans les autres affaires. Jimmy Cherizier, alias « Barbecue », reste en liberté alors que l'enquête sur l'assassinat de Monferrier Dorval en août 2020 piétine. Le BINUH a également constaté qu'entre le 1^{er} février et le 31 mai, l'Office de la protection du citoyen, des défenseurs locaux des droits humains, des avocats, des magistrats et des journalistes avaient fait l'objet d'attaques, de menaces et d'intimidations (12 faits dont 2 contre des femmes, 8 contre des hommes et 2 contre des biens appartenant à l'Office).

42. Dans le département de la Grande-Anse, une enquête menée par le BINUH a révélé que seules 46 des 126 plaintes (36 %) déposées par des victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre en 2020 avaient donné lieu à l'ouverture d'une enquête judiciaire et qu'aucune affaire n'avait été renvoyée en jugement. Une tendance similaire est vraisemblablement à l'œuvre à l'échelle nationale. L'absence généralisée de répression dans de telles affaires a entraîné une méfiance généralisée de la population à l'égard de la justice et de la police. Pour aider à mobiliser les pouvoirs publics, le FNUAP et ses partenaires locaux ont fourni une assistance multisectorielle, notamment des soins prénataux, aux jeunes filles enceintes, ainsi qu'un soutien pour atténuer la stigmatisation. En outre, l'équipe de pays des Nations Unies, dans le cadre de l'initiative Spotlight, a formé huit organismes de défense des droits des femmes aux services juridiques numériques pour les aider à fournir un premier appui juridique à distance aux rescapés d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre. L'initiative Spotlight a également collaboré avec la chanteuse haïtienne Émeline Michel pour organiser un concert virtuel le 8 mars afin de promouvoir l'amélioration des normes sociales. La manifestation a été vue par plus de 100 000 personnes en Haïti et à l'étranger.

43. Le rapatriement des migrants haïtiens s'est poursuivi : 7 870 personnes (299 filles, 304 garçons, 1 246 femmes et 6 021 hommes) sont ainsi rentrées en Haïti entre le 1^{er} février et le 30 avril. De multiples allégations de mauvais traitements et de violations des droits humains, notamment des mauvais traitements dans les lieux de détention et la confiscation irrégulière des biens des migrants, y compris de documents d'identité, ont été reçues par l'Organisation internationale pour les migrations, alors qu'elle apportait une aide et une protection essentielles aux migrants rapatriés d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud.

44. Les organisations de la société civile ont continué de plaider pour l'amélioration de la situation des droits humains et présenté trois rapports dans la perspective de l'examen prochain de la situation en Haïti par le Comité des droits de l'homme. Par ailleurs, le plan d'action national en faveur des droits humains 2019-2021 n'a toujours pas été entériné par l'exécutif, malgré son approbation par le Comité interministériel des droits de la personne. La ratification par Haïti de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées est prévue dans ce plan.

45. Le Gouvernement et le HCDH ont poursuivi les activités visant à mettre en place un bureau de pays chargé de soutenir l'action menée par les autorités nationales pour régler les problèmes faisant obstacle de longue date à l'exercice des droits humains et pour renforcer l'espace civique.

VI. Chômage, jeunes et autres groupes vulnérables (objectif de référence n° 5)

46. Les liens entre les problèmes de gouvernance et d'ordre économique et sociopolitique ont continué à alimenter l'instabilité, sapant la situation macroéconomique et entravant le développement du marché du travail, ce qui a gravement limité les perspectives économiques des jeunes et des groupes vulnérables. Après une contraction estimée à 3,7 % du produit intérieur brut en 2020, le Gouvernement table sur un retour à la croissance en 2021. Toutefois, une telle perspective suppose une nette amélioration de la situation politique et des conditions de sécurité. Après une période d'appréciation régulière entre septembre et novembre 2020, dans le sillage de plusieurs interventions de la Banque centrale sur le marché des changes, la gourde a recommencé à perdre de sa valeur, passant de 65 à 88,8 gourdes pour un dollar entre début décembre et fin mai 2021. Par suite, le taux d'inflation est passé de 27,8 % en août 2020 à 17,2 % en mars 2021 avant de recommencer à augmenter, comme en témoignent les données récentes. Dans le but de surmonter les difficultés macroéconomiques du pays, le Gouvernement avait négocié un programme de référence avec le Fonds monétaire international début 2020. Toutefois, le programme n'a pas été approuvé, les mesures préliminaires liées à la gouvernance n'ayant pas été mises en œuvre. Même si les services du Fonds ont continué à travailler avec les autorités pour renforcer la gouvernance en matière de passation de marchés et favoriser une plus grande souplesse des taux de change, les progrès n'ont pas été suffisants pour permettre la reprise des négociations.

47. Les conditions de développement du secteur privé se dégradent face à la détérioration du climat macroéconomique et des conditions de sécurité, et de nouvelles compressions d'effectifs sont prévues. Ainsi, des employés ont été mis au chômage technique dans de nombreuses usines textiles en 2020, notamment dans le parc industriel de Caracol (département du Nord-Est), où la main-d'œuvre employée dans 36 usines a été réduite de 25 à 30 % pour atteindre 52 291. Récemment, le premier employeur du parc a annoncé la fermeture d'une usine, mettant ainsi au chômage 1 400 travailleurs supplémentaires, tandis qu'un autre employeur prévoit de délocaliser progressivement ses activités en République dominicaine. Plus généralement, la chute des investissements directs étrangers en Haïti, qui sont passés de 105 millions de dollars en 2018 à 75 millions de dollars en 2019, devrait se poursuivre, le pays faisant toujours pale figure dans les classements internationaux sur la compétitivité. En outre, la concurrence mondiale et régionale pour attirer des investissements de plus en plus rares, déjà féroce, va s'intensifier, si l'on en croit les prévisions figurant dans le *World Investment Report 2020*, selon lesquelles les investissements directs étrangers devraient connaître un recul de 5 à 10 % dans le monde en 2021. Malgré les sombres réalités économiques de ces derniers mois, les perspectives de diversification économique dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme et de la fabrication restent solides, mais encore faudrait-il que la situation politique et les conditions de sécurité autorisent une plus grande stabilité économique.

48. Le contexte défavorable a une incidence négative tangible sur les ménages. Selon la Banque mondiale, près de 60 % de la population devrait vivre au niveau ou en dessous du seuil de pauvreté en 2021. Pour faire face à la détérioration de la situation socioéconomique et poursuivre ses objectifs stratégiques, l'équipe de pays

des Nations Unies, sous la direction de mon représentant spécial adjoint et coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire Unies, a intensifié son action autour de trois axes essentiels : la création d'emplois pour les jeunes, les femmes et les autres groupes vulnérables ; la promotion de la diversification économique ; le renforcement de la capacité du Gouvernement à concevoir, à mettre en œuvre et à institutionnaliser des cadres d'action nationaux.

49. Sur le plan de la création d'emplois, l'équipe de pays a dispensé une formation à des dizaines de jeunes issus de milieux socioéconomiques défavorisés afin de les dissuader de rejoindre les rangs des bandes armées. En avril, une initiative menée dans la commune de Cité-Soleil (département de l'Ouest) avait permis à deux tiers des 570 jeunes formés de trouver un emploi. En ce qui concerne la diversification économique, l'équipe de pays et d'autres partenaires travaillent sur plusieurs initiatives visant à étendre et à soutenir les possibilités productives. Un partenariat entre le Gouvernement, la Banque interaméricaine de développement et l'équipe de pays visant à développer l'innovation technologique dans l'agriculture et l'agroforesterie a permis d'améliorer les capacités d'environ 800 ménages et de 22 organisations d'agriculteurs grâce à la formation, à la fourniture de meilleurs intrants agricoles et à l'accès aux marchés et au commerce électronique. Dans les départements du Sud et de la Grande-Anse, plus de 2 431 membres d'organisations de femmes ont reçu un soutien pour augmenter et diversifier leurs revenus grâce à l'amélioration de la production et de la productivité agricoles, à la transformation légère des produits agricoles et à l'adoption de bonnes pratiques en matière d'agriculture intelligente face au climat. Une autre initiative visant à aider 1 000 petits exploitants à accroître et améliorer la production de cacao et de fruits à pain dans deux départements a été lancée en janvier 2021. Toutes les initiatives visent à toucher au moins 40 % de femmes.

50. Les efforts visant à faire progresser l'application de la politique nationale de protection et de promotion sociales, adoptée en 2020, se poursuivent. Une étude sur le coût de la mise en œuvre est en cours de finalisation, tandis qu'une mission d'experts réunira au deuxième trimestre de 2021 sept entités des Nations Unies pour définir un programme d'appui conjoint. La bonne mise en œuvre de la politique nécessitera toutefois que le Gouvernement augmente les recettes nationales en renforçant le recouvrement de l'impôt, en réduisant les exonérations fiscales et en revoyant les priorités en matière de dépenses. Ainsi, les pertes de recettes annuelles dues aux taxes ou aux droits non perçus à la frontière restent substantielles (les estimations varient de 184 à 440 millions de dollars). Conscientes de l'importance des questions transfrontalières, y compris le recouvrement des recettes, pour la réalisation du Programme 2030, et tirant parti de dynamique politique actuelle pour renforcer les relations entre les deux pays, les équipes de pays des Nations Unies en Haïti et en République dominicaine ont tenu une réunion conjointe en mars. Elles collaborent à un programme de travail commun visant à soutenir le dialogue et la coopération entre les deux pays, en coordination avec plusieurs partenaires, dont l'Union européenne. En outre, un nouveau projet a récemment été approuvé par le Fonds pour la consolidation de la paix, qui a pour objet de renforcer les espaces de dialogue binational et de promouvoir la coopération aux niveaux local et institutionnel entre les deux pays.

VII. Services sociaux de base et résilience des ménages (objectif 6)

51. En 2021, à l'instar du climat sociopolitique et des conditions de sécurité, de plus en plus désastreux, la situation humanitaire a continué de se dégrader. À l'heure actuelle, on estime que 4,4 millions de personnes (40 % de la population) ont besoin d'une aide humanitaire, en raison principalement des effets cumulés de crises d'origine humaine. Ce chiffre correspond à une augmentation de 110 % depuis 2016. En plus d'accroître l'insécurité alimentaire, la crise humanitaire a pesé sur le développement du capital humain, du fait de l'accès limité de la population aux services d'éducation et de santé.

52. Le plan de réponse humanitaire 2021-2022, lancé en mars, prévoit un financement à hauteur de 235,6 millions de dollars pour 2021. Visant à satisfaire les besoins de 1,5 million de personnes, dont 1,3 million se trouvent en situation d'insécurité alimentaire grave, ce plan s'articule autour de quatre objectifs stratégiques, à savoir : répondre aux besoins fondamentaux de la population ; assurer la protection des populations touchées et veiller à l'application du principe de responsabilité à leur égard ; renforcer les capacités d'intervention en cas de catastrophe ; plus important encore, aider Haïti à sortir de la situation humanitaire persistante dans laquelle il se trouve et à s'engager sur la voie d'un développement durable, en s'attendant à renforcer les liens entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix. Le plan de réponse 2020 n'ayant été financé qu'à hauteur de 33 % et celui de 2021 ne l'étant, à ce jour, qu'à hauteur de 25 %, des efforts de sensibilisation accrus ont été déployés.

53. Pour répondre aux besoins fondamentaux de la population et atténuer l'insécurité alimentaire, l'équipe de pays des Nations Unies a élargi la portée de son intervention d'urgence et apporté une aide alimentaire directe à 900 000 personnes en 2021 (contre 252 710 en 2020), tout en continuant de fournir au quotidien des repas chauds à 234 984 enfants dans 1 323 écoles. Entre janvier et mars, une dose de vitamine A a en outre été donnée à 8 000 enfants âgés de 6 à 59 mois, dans le cadre d'efforts de lutte contre la malnutrition à long terme.

54. Par ailleurs, l'équipe de pays des Nations Unies collabore avec les autorités locales et des partenaires humanitaires pour faire face au déplacement de milliers de personnes provoqué par les actes de violence commis à Bel-Air et Tabarre Issa (voir objectif 4). Les déplacés ont notamment besoin d'urgence d'une aide humanitaire de base, de mesures de protection et d'une aide à la réinstallation. Des préoccupations ont par ailleurs été exprimées quant au risque de stigmatisation de ces personnes par les communautés d'accueil.

55. L'équipe de pays des Nations Unies soutient la mise en œuvre du plan d'action national pour les risques et les catastrophes récemment approuvé. Vingt-sept plans d'intervention d'urgence communautaires multirisques ont été établis sous leur forme définitive ou sont sur le point de l'être dans les départements de la Grande-Anse, du Nord-Ouest, du Sud et de l'Artibonite, et des cartes multirisques régionales relatives aux dangers sismiques et aux risques de sécheresse, d'inondation ou de cyclone, de tremblement de terre et de tsunami sont en cours d'achèvement. À l'approche de la saison des ouragans, qui doit commencer en juin, l'équipe de pays s'attelle à préparer le Gouvernement, dans le cadre d'activités telles que des exercices de simulation et la constitution préalable de stocks d'urgence. Au vu des scénarios possibles pour 2021, tenant notamment compte de la saison cyclonique, de l'évolution de la situation sociopolitique, des risques de sécurité et de la pandémie, l'ONU œuvre également à l'élaboration de plans d'urgence pour l'accès humanitaire.

56. Compte tenu du caractère de plus en plus chronique de la situation humanitaire, l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires concentrent leurs efforts sur l'application de solutions de développement visant à limiter les risques et les vulnérabilités ainsi qu'à renforcer la résilience de la population, l'objectif étant de réduire les besoins humanitaires. Fait particulièrement notable, une politique nationale de souveraineté et de sécurité alimentaire et nutritionnelle a été adoptée en mars, laquelle servira de base pour accroître la résilience du pays en l'aidant à produire davantage de nourriture et à réduire ses besoins en matière d'aide alimentaire. Fruit de huit années d'efforts, appuyés par l'équipe de pays, cette politique vise à opérer un changement de paradigme en s'attaquant aux causes profondes du déclin du secteur agricole. On y prévoit, en particulier, l'adoption d'une approche inclusive devant permettre une transformation économique durable en mettant l'accent sur le développement des exploitations familiales et des Madan Sara, femmes commerçantes considérées comme l'épine dorsale du commerce agricole à petite échelle dans le pays. Ces activités reposent sur une analyse des risques partagée qui tient compte de la dimension du genre et sur une focalisation délibérée sur la lutte contre les causes structurelles de l'instabilité systémique. Elles contribuent à promouvoir les liens entre action humanitaire, développement et paix afin de renforcer l'effet des interventions de l'équipe de pays.

57. Sur le plan sanitaire, le pays comptait au 3 juin, selon les chiffres officiels, 15 058 cas confirmés de COVID-19 et 321 morts. Une recrudescence des cas a par ailleurs été constatée récemment et, le 14 mai, le Gouvernement a annoncé la présence dans le pays de deux variants plus contagieux. L'ONU et d'autres partenaires continuent de soutenir les efforts déployés par les autorités dans le respect des recommandations formulées par l'Organisation mondiale de la Santé pour limiter la propagation du virus.

58. Plus de deux années se sont écoulées depuis que le dernier cas de choléra a été confirmé en Haïti, au début du mois de février 2019. Les 83 cas suspects signalés par le Ministère de la santé publique et de la population en 2021 se sont tous révélés négatifs à l'issue des tests réalisés. Au 8 avril 2021, le Ministère avait signalé un seul cas suspect, lui aussi négatif.

VIII. Exploitation et atteintes sexuelles

59. Avec l'appui du Fonds central pour les interventions d'urgence et d'un programme de deux ans financé au moyen du fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, des activités sont menées pour répondre aux besoins des enfants nés à la suite d'actes d'exploitation ou d'atteinte sexuelle commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté. Celles-ci permettront aux entités des Nations Unies présentes en Haïti de continuer de fournir un soutien sanitaire et éducatif aux enfants concernés, ainsi que d'accroître les moyens de subsistance de leurs mères. La défenseuse des droits des victimes sur le terrain continue en outre de collaborer avec l'Office de la protection du citoyen pour améliorer le signalement des cas d'exploitation ou d'atteinte sexuelle dans le pays et orienter les victimes vers des services de prise en charge. L'ONU s'efforce par ailleurs de faciliter l'administration de la justice en ce qui concerne les demandes de reconnaissance en paternité et de pension alimentaire mettant en cause d'anciens membres du personnel des missions, en mettant à la disposition des mères et des autorités nationales haïtiennes compétentes divers documents et informations essentiels.

IX. Observations

60. L'Organisation des Nations Unies entend continuer à surveiller le chantier de la réforme constitutionnelle, désormais reporté, et exhorte les autorités nationales à veiller à ce que cette réforme ne retarde pas davantage la tenue en 2021 des scrutins locaux et parlementaires, longtemps différés, ainsi que de l'élection présidentielle.

61. Il demeure impératif que les autorités nationales et les parties prenantes concernées ne ménagent aucun effort pour parvenir à un consensus qui permette l'organisation de ces scrutins, dont le succès est crucial pour favoriser le renouveau démocratique tant attendu en Haïti et essentiel à l'engagement du pays sur la voie de la stabilité politique et à la création de conditions propices à la croissance économique et au développement durable. J'appelle donc les autorités nationales, les partis politiques et les acteurs de la société civile à faire preuve de la volonté politique requise et à faire passer l'avenir d'Haïti avant leurs intérêts égoïstes. Ni actes de violence ou d'incitation à la violence ni les discours de haine ne peuvent être tolérés. Ma Représentante spéciale se tient prête, dans le cadre de son mandat, à contribuer à mettre en place les conditions nécessaires pour parvenir au consensus recherché.

62. L'issue tragique de l'opération menée à Village de Dieu doit marquer un tournant pour la sécurité. J'exhorte le Gouvernement à tirer parti des progrès réalisés par les deux groupes de travail interministériels sur la lutte contre la violence de proximité et à profiter de la dynamique créée pour susciter la mobilisation financière et politique nécessaire pour appuyer l'approbation et la mise en œuvre, dans le respect du calendrier prévu, du projet de stratégie nationale en la matière. Le Gouvernement ne devrait en outre ménager aucun effort pour élaborer sans plus tarder un plan d'action national sur la gestion des armes et des munitions. Enfin, il est essentiel que les autorités, en particulier la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration, renforcent leurs relations avec les associations et organisations de la société civile afin de renforcer et d'améliorer la collaboration entre tous les acteurs concernés en vue d'appuyer le relèvement des populations touchées par les activités de bandes organisées et de leur redonner espoir.

63. L'insécurité persistante trahit les limites de l'approche policière pour endiguer les activités des bandes organisées. Elle montre également qu'il est nécessaire de prendre des mesures plus larges de lutte contre les causes profondes de la violence. Je condamne les violences criminelles qui ont conduit au déplacement de près de 2 500 personnes à Tabarre Issa, de même que les attaques récurrentes lancées contre la population de Bel-Air. Je déplore la récente vague d'enlèvements qui a exacerbé le sentiment général d'insécurité. Les actes de violence graves que continuent de commettre les bandes organisées et les rapt incessants, auxquels s'ajoute le manque d'efficacité des autorités, qui laissent la police assumer la plus grosse part des responsabilités en matière de sécurité publique, attestent de l'incapacité du Gouvernement à avancer dans la lutte contre l'insécurité. J'appelle les autorités à redoubler d'efforts et à prendre les mesures nécessaires pour protéger la population contre les violences commises par les bandes organisées, ainsi qu'à améliorer le contexte socioéconomique et politique actuel, qui est propice à l'activité de ces groupes. Je réaffirme également que les autorités nationales doivent impérativement veiller à ce que les auteurs des faits commis dans les affaires emblématiques de Lilavois et Grand Ravine (2017), de La Saline (2018) et de Bel-Air (2019 et 2020) ainsi que d'autres infractions graves ne restent pas impunis.

64. Je suis profondément préoccupé par le taux de détention provisoire dans le pays – qui reste élevé et ne cesse d'augmenter – et la grave surpopulation carcérale, lesquels tiennent en grande partie à des faiblesses systémiques de la justice. Si les mesures de substitution à la détention prévues par le nouveau Code pénal et le

nouveau Code de procédure pénale pourraient contribuer à résoudre ces problèmes, la mise en œuvre de ces textes exige un engagement politique fort, ainsi que des ressources adéquates et une planification rigoureuse. Leur entrée en vigueur, prévue pour juin 2022, approchant à grands pas, j'encourage le Ministère de la justice et de la sécurité publique à mettre en place sans tarder le comité chargé de veiller à l'application des nouveaux codes en vue d'en assurer le respect.

65. J'encourage en outre les autorités à prendre immédiatement des mesures visant à améliorer les conditions de détention effroyables qui règnent dans presque tous les établissements pénitentiaires du pays. À moins que le Gouvernement ne manifeste une véritable volonté en ce sens en veillant au bon fonctionnement de la justice et de l'administration pénitentiaire, les prisons resteront constamment sujettes à des problèmes de surpopulation et à un manque de ressources entraînant de mauvaises conditions de détention et le non-respect des droits humains des détenus.

66. Il sera nécessaire de compléter ces mesures par l'adoption d'une approche novatrice de lutte contre la corruption et de résolution des problèmes structurels. À cet égard, la récente mise en place du Conseil d'administration du Conseil national d'assistance légale représente une évolution positive, qui ouvrira la voie à une plus grande égalité d'accès à la justice, à condition que les autorités et les acteurs judiciaires œuvrent de concert pour assurer l'ouverture rapide de 11 bureaux d'assistance légale décentralisés. Dans le même ordre d'idée, l'Initiative Spotlight porte en germe la possibilité de faire évoluer les mentalités en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et de mettre un terme à la préocupante impunité dont semblent bénéficier les auteurs de tels actes.

67. Dans son action, l'ONU met fortement l'accent sur l'élimination des obstacles structurels et systémiques qui empêchent la réalisation de progrès substantiels et tangibles dans les domaines de la politique, des droits humains et du développement, où des problèmes de taille entravent la réalisation des objectifs de développement durable. Je trouve par ailleurs encourageants les échanges qu'entretiennent le Gouvernement, l'ONU et les partenaires de développement sur les moyens d'accroître l'efficacité et les retombées des activités de développement et de redynamiser les dispositifs existants de coordination de l'aide. À cet égard, j'espère que le prochain dialogue d'action – série de discussions réunissant tous les partenaires de développement (secteur privé, membres de la société civile, organisations non gouvernementales) et visant à agir sur les causes profondes de l'inefficacité de l'aide au développement – contribuera à rétablir la confiance entre le Gouvernement, la population et les partenaires et acteurs du développement.

68. Haïti possède de nombreux atouts : proximité avec les grands marchés et possibilité d'y accéder, jeunesse de la main-d'œuvre, envoi de fonds substantiels par la diaspora, patrimoine historique et culturel uniques. Il existe par conséquent dans le pays un réel potentiel de diversification économique et de création soutenue d'emplois pouvant conduire à un rebond de l'économie, pour peu que la situation sociopolitique et les conditions de sécurité s'améliorent et que le Gouvernement s'engage à réformer en profondeur l'économie. Haïti doit s'efforcer de maîtriser son déficit budgétaire tout en respectant les critères en vigueur pour la reprise des négociations avec le Fonds monétaire international. Pour surmonter les obstacles structurels, le pays aura plus que jamais besoin du soutien continu de la communauté internationale, y compris des investisseurs.

69. Compte tenu de la gravité de la situation humanitaire, qui résulte en grande partie de crises d'origine humaine, j'appelle les autorités à assumer leurs responsabilités en matière de protection des personnes qui en ont le plus besoin et à garantir l'accès humanitaire en tout temps. J'appelle également la communauté

internationale à combler le déficit de financement humanitaire afin que l'aide dont ont tant besoin les 1,5 million de personnes les plus vulnérables puisse être fournie.

70. Pour terminer, je tiens à réaffirmer que l'Organisation des Nations Unies est résolue à contribuer selon une logique intégrée à la stabilisation et à la prospérité d'Haïti et j'exprime ma sincère gratitude à ma Représentante spéciale pour Haïti, Helen Meagher La Lime, à mon Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire, Bruno Lemarquis, et à l'ensemble du personnel des entités des Nations Unies qui œuvre dans le pays pour son travail inlassable et son dévouement exemplaire.
